

CQP enregistré au RNCP par arrêté au JO du 9 janvier 2015 (code NSF 224w) 

Quel poste dans l'agence

- Magasinier vendeur
- Magasinier cariste
- Chauffeur magasinier

En savoir +
fiche métier



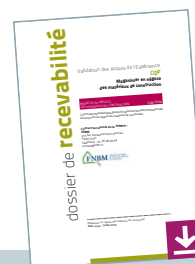
Activités, en bref

- ➔ Assurer la manutention et le stockage des produits de leur entrée à la sortie des stocks de l'agence
- ➔ Accueillir les clients sur le point de vente
- ➔ Agir dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité ainsi que des procédures propres au secteur du négoce des matériaux de construction, sous la responsabilité du chef d'agence ou de son délégué

6 compétences validées par le CQP

- 1 Identifier les caractéristiques et prendre en compte les spécificités des produits et matériaux de construction
- 2 Réceptionner des matériaux de construction livrés à l'agence
- 3 Ranger et stocker des matériaux de construction au sein de l'agence
- 4 Préparer les commandes et les expéditions de matériaux de construction
- 5 Réaliser ses activités dans le respect des règles et des consignes en matière de qualité, hygiène, sécurité et environnement
- 6 Communiquer avec les clients, les interlocuteurs et l'équipe de l'agence

En savoir +
référentiel d'activités
et de compétences



NOUVEAU !

Repérez rapidement les informations relatives aux CQP sur les sites et les publications Intergrors à l'aide de ce picto.

Préparation du CQP

PAR LA FORMATION

PAR LA VAE

1. Conditions à remplir par le candidat

Savoir lire, écrire et compter et être de préférence titulaire d'un CAP ou d'un BEP

Disposer à la fois d'une expérience de la manutention et du stockage de produits et d'une expérience de la relation clients acquise dans une activité de négoce ou de vente au détail et justifier de 3 années d'expérience en rapport avec le CQP

2. Modalités

- Identifier les compétences à acquérir et choisir les modules de formation
- Consulter la [liste des organismes de formation habilités](#)
- Organiser les périodes d'alternance entreprise/centre de formation
- Mettre en place l'accompagnement tutoral
- Procéder aux évaluations intermédiaires
- Réaliser le Bilan final

- Évaluer la faisabilité du projet à l'aide du [Référentiel d'activités et de compétences](#)
- Envoyer le Dossier de recevabilité à la CPNEFP
- Après acceptation de la recevabilité : remplir le Dossier professionnel
- Procéder aux évaluations interne et externe du candidat : Livret d'évaluation en entreprise et Test écrit

3. Transmission des Livrets d'évaluation au jury

4. Validation finale (partielle ou totale) par un jury paritaire (CPNEFP)

En savoir +

Consulter le [calendrier des jurys](#)
et le [mode d'emploi formation](#)

En savoir +

Contactez la [FNBM](#)
pour obtenir les outils
et les dossiers nécessaires à votre démarche VAE
Consulter le [mode d'emploi VAE](#)

Classification

Coefficient après obtention du CQP : II B

Financement

Intergros finance la formation des candidats et des tuteurs évaluateurs mais aussi le positionnement et l'évaluation des candidats, qu'ils soient réalisés par l'entreprise ou avec l'aide d'un prestataire extérieur.

En savoir +

Consulter les [modalités de financement](#)



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI



www.fnbm.fr

© INTERGROS • décembre 2016
Conception-rédaction : Cabinet Boumendil & consultants
Création & réalisation : Treize images

www.intergros.com